

Je peux APPRENDRE Je peux TRAVAILLER

Campagne européenne de
sensibilisation à l'autisme

2020-2021

Annexe à la boîte à outils de la campagne pour 2021

Une initiative de :

 **Autism
Europe**



Table des matières

1. Première étape de la campagne en 2020

- 1.1 Préparatifs de la campagne
- 1.2 Actions clés pour marquer la Journée de sensibilisation à l'autisme
- 1.3 Activités de plaidoyer

2. Adaptation au contexte actuel

- 2.1 La Stratégie européenne 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées
- 2.2 Le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux

3. Deuxième étape de la campagne en 2021

- 3.1 Actions clés
- 3.2 Nouveaux messages clés
- 3.3 Soutenir la campagne

4. Nouvelles ressources téléchargeables



Version facile à lire

5. Liste de contrôle de la campagne

1. Première étape de la campagne en 2020

Dans le cadre de sa stratégie 2018-2021, AE promeut l'accès à une éducation inclusive de qualité (y compris l'accès à l'université et à la formation professionnelle) et l'accès à l'emploi.

Début 2020, Autisme-Europe (AE) a lancé sa campagne de sensibilisation de deux ans intitulée « Je peux APPRENDRE. Je peux TRAVAILLER » afin de sensibiliser en ligne à l'accès à l'éducation et à l'emploi des personnes autistes.

1.1 Préparatifs de la campagne

Lors de la première phase de la campagne, entre janvier et mars 2020, les préparatifs ont consisté à publier la boîte à outils de la campagne en anglais, en français et en version facile à lire. Cette boîte à outils explique le thème de la campagne et décrit en détail de quelles façons et à quel moment soutenir la campagne. En outre, elle contient des recommandations sur la manière de sensibiliser le public à la diversité et à l'inclusion, et donne une impulsion pour une société plus inclusive, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'emploi.

Au cours de cette période, Autisme-Europe a envoyé des bulletins d'information en anglais et en français à ses membres, aux principales parties prenantes et associations européennes, ainsi qu'à ses partenaires de projets, pour les informer des développements de la campagne. Par ailleurs, AE a contacté plus d'une centaine de membres clés du Parlement européen et d'autres décideurs politiques pour leur faire part de la campagne et solliciter leur soutien. Par ailleurs, AE a collaboré au numéro 3 du bulletin « Disability voice » du Forum européen des personnes handicapées, consacré à l'autisme et à la campagne.

Télécharger la boîte à outils de la campagne en anglais, en français et en version facile à lire.

1.2 Actions clés pour marquer la Journée de sensibilisation à l'autisme

Aux alentours du 2 avril, AE a annoncé le gagnant de son concours en ligne « Je peux travailler ». Les personnes autistes, les membres de la famille, les employeurs ou toute autre partie intéressée ont été invités à partager leurs expériences sur la façon dont les personnes autistes ont su mettre à profit leurs atouts et leur passion pour obtenir un emploi dans divers domaines, ou sur les types d'aménagements raisonnables dont elles peuvent avoir besoin.



Pour marquer la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, AE a publié une vidéo et a su maintenir une dynamique en partageant les messages clés de la campagne sur les réseaux sociaux, et en suivant le hashtag #AutismDay2020. Une page web dédiée à la campagne a également été créée pour en démontrer la portée.

Parmi les autres activités entreprises en 2020 dans le cadre de la campagne, citons la diffusion d'images et de messages de responsables politiques européens, la conférence en ligne sur l'accès à l'éducation de juin 2020, et le buzz généré sur les réseaux sociaux grâce à la publication de posts sur des sujets politiques connexes ou des journées dont le thème était en lien avec notre campagne (ex. Journée des enseignants, Rentrée des classes, etc.).



MPE Dolors Montserrat (Espagne) fait le geste de la campagne

1.3 Activités de plaidoyer

En matière de plaidoyer, AE a appelé à ce que la stratégie européenne 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées soit ambitieuse, qu'elle ne laisse personne de côté et tienne compte de la diversité des besoins de soutien et d'accessibilité des personnes handicapées.

AE a publié un document de retour en réponse à la feuille de route de la Commission européenne pour la prochaine stratégie en faveur des droits des personnes handicapées. Dans ce document, AE aborde des domaines d'action spécifiques à prendre en compte, notamment l'accès à l'éducation et à l'emploi.

En novembre 2020, AE a publié sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur le futur plan d'action nécessaire à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, qui sera présenté début 2021. Ce document d'AE comprend des exigences et des recommandations clés visant à favoriser le plein potentiel des personnes autistes et leur inclusion dans la communauté. AE plaide en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation et à l'emploi ; de conditions de travail équitables ; de la protection et de l'inclusion sociales ; ainsi que de la promotion des valeurs européennes sur les lieux de travail. AE a également contribué à une consultation sur la garantie européenne pour l'enfance, où elle a souligné les besoins des personnes autistes en matière d'accès à la santé, à l'intervention précoce et à l'éducation.

En ce qui concerne l'emploi, AE a travaillé en étroite collaboration avec la députée européenne Katrin Langensiepen (Verts/ALE, Allemagne) à la rédaction d'un rapport sur l'égalité de traitement des personnes handicapées dans l'emploi. Le projet de rapport brosse un tableau de la situation actuelle et examine les inégalités et la discrimination subies par les personnes handicapées sur le marché du travail. Ce rapport indique clairement que les États membres et l'Union européenne ne respectent toujours pas leurs engagements vis-à-vis de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Le 15 octobre 2020, l'eurodéputée Langensiepen a présenté le projet de rapport à la commission EMPL du Parlement européen.



MPE Katrin
Langensiepen
(Greens/EFA,
Allemagne)

Par ailleurs, en 2020, AE a participé à 6 projets européens axés sur l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de l'emploi :

- ASD-EAST– Autisme : responsabiliser et soutenir les éducateurs enseignants
- Train-ASD– Formation professionnelle sur les systèmes de communication et les approches pédagogiques pour les élèves autistes
- ChildIN– Formation des assistants maternels et gardes d'enfants pour soutenir l'inclusion des enfants autistes
- IPA2 – Améliorer les transitions scolaires
- IVRAP– Réalité virtuelle pour soutenir l'apprentissage
- IVEA– Formation professionnelle innovante au service de l'autisme



2. Adaptation au contexte actuel

La publication de la stratégie européenne 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées et du plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, ainsi que l'annonce de la garantie européenne de l'enfance ont marqué les premiers mois de 2021. Ces jalons dans la promotion des droits des personnes handicapées dans l'Union européenne rythmeront nos actions de campagne, l'accès à l'éducation et à l'emploi des personnes autistes étant très présent au sein de ces instruments.

Nos exigences et nos messages clés seront basés sur les besoins communs à toute l'Europe et souligneront également l'importance de :

- adopter une approche holistique de l'autisme, l'accès à l'éducation et à l'emploi étant liés ;
- soutenir la mise en œuvre de la stratégie européenne 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées qui promeut l'accès à l'emploi et à une éducation de qualité ;
- soutenir la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et de la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (un instrument important pour le congé des aidants) au niveau national ;
- plaider pour une directive européenne sur les aménagements raisonnables, afin que tous les types de besoins en matière d'accessibilité soient pris en compte ;
- préconiser une utilisation adéquate des fonds européens pour soutenir l'inclusion ;
- plaider pour une réponse adéquate à l'urgence face à la pandémie de COVID-19 qui ne laisse personne de côté ; etc.

En ce qui concerne l'emploi, le 10 mars 2021, le Parlement européen a adopté à une large majorité le rapport intitulé « Établir un cadre général pour l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail à la lumière de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNDPH) ». Ce rapport a été rédigé par l'eurodéputée Langensiepen qui a amplement consulté neuf organisations représentatives des personnes handicapées, dont Autisme-Europe et le Forum européen des personnes handicapées, ainsi que quatre groupes de défense des droits de

l'Homme, le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité et deux experts universitaires du handicap. Le rapport expose les manquements des États membres de l'Union européenne à leur obligation de garantir le droit à l'emploi accessible aux personnes handicapées. Le rapport exige la suppression progressive des ateliers protégés non conformes à la CNUDPH ; des lignes directrices européennes sur les aménagements raisonnables ; des quotas de diversité ; la conception universelle ; la prise en compte de l'intersectionnalité ; la reconnaissance mutuelle du statut de handicap ; et la collecte de données ventilées par sexe, âge, type de handicap, origine ethnique et orientation sexuelle.

[Cliquez ici](#) pour lire le rapport (la version facile-à-lire, accessible à la page 7, a été rendue possible grâce à la collaboration d'Autisme-Europe et d'Inclusion Europe) ou scannez le code QR :



(page 5)



Union of Equality
Strategy for the Rights
of Persons with Disabilities
2021-2030



Dans le domaine de l'éducation, la Commission européenne a publié, en septembre 2020, son plan d'action pour l'éducation numérique (2021-2027). Intégré dans la stratégie européenne 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées, ce plan fait quelques fois référence aux besoins des apprenants handicapés, car les États membres sont soutenus dans leurs efforts pour garantir des technologies d'assistance et fournir des environnements et de contenus d'apprentissage numériques accessibles. Autisme-Europe, ainsi que d'autres organisations de personnes handicapées, dont le Forum européen des personnes handicapées (FEPH), se félicitent de voir leurs préoccupations reflétées clairement dans cette communication, bien que des actions plus concrètes soient encore nécessaires pour un impact réel.

Le FEPH a participé activement à la consultation sur le plan d'action et a soumis un document de synthèse soulignant les principaux obstacles que rencontrent les apprenants handicapés pour accéder à l'éducation numérique. Le FEPH a aussi insisté sur les difficultés rencontrées par les apprenants pendant la pandémie de COVID-19.

[Cliquez ici](#) pour télécharger la réponse du FEPH concernant le plan d'action de la Commission européenne pour l'éducation numérique 2021-2027 ou télécharger le code QR :



L'accès à l'éducation est un facteur clé de l'inclusion



Parallèlement à la campagne, AE s'est impliquée dans de nouveaux projets européens concernant l'éducation et l'emploi en 2021. Le projet Neurodivergent vise à soutenir les enseignants et les professionnels de l'éducation dans leur façon d'approcher les étudiants autistes de l'EFP et de travailler avec eux. AE est aussi partenaire du projet ALERRT dont l'objectif est de former les premiers intervenants en Europe à reconnaître les personnes autistes, à interagir avec elles et à les assister adéquatement dans des situations d'urgence.

Pour ce qui est des projets dans le domaine de l'emploi, WIN-WITH-U vise à améliorer l'inclusion des personnes autistes dans le monde du travail en proposant des formations aux employeurs et aux entreprises, et en soutenant les personnes autistes dans leur parcours à l'emploi.

Compte tenu de la situation actuelle entourant la pandémie de COVID-19, AE a mené une enquête pour mieux comprendre la manière dont les personnes autistes et leurs familles ont été affectées par la crise sanitaire. Sur la base des résultats de l'enquête, nous avons rédigé un rapport et formulé des recommandations sur la façon de mieux soutenir les personnes autistes et leurs familles pendant la pandémie et après celle-ci.



[Cliquez ici](#) pour télécharger le rapport d'Autisme-Europe « Impact of COVID-19 on autistic people and their families across Europe » ou téléchargez le code QR :



2.1 La Stratégie européenne 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées

La stratégie européenne 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées arrive à un moment clé, alors que les personnes handicapées se trouvent confrontées à de nouvelles difficultés et de nombreux obstacles. Publiée en mars 2021, la stratégie entend apporter des améliorations significatives dans tous les domaines de la vie des personnes handicapées au sein de l'UE et au-delà. Au cours de la prochaine décennie, cette stratégie soutiendra les États membres et les institutions de l'UE dans leurs efforts pour mettre en œuvre la CNUDPH. Tout au long des étapes de consultation et de révision de la stratégie, Autisme-Europe a activement contribué à faire entendre les besoins des personnes autistes.

AE se félicite du fait que la stratégie sensibilise spécifiquement au manque de « recherches systématiques menées sur les conditions nécessaires au succès des apprenants handicapés, y compris ceux qui sont atteints de handicaps invisibles tels que l'autisme, la dyslexie ou l'hyperactivité ». Surtout en période de COVID-19, AE approuve le fait que la stratégie mentionne que « les personnes atteintes de handicaps invisibles (tels que des douleurs chroniques ou des déficiences intellectuelles) ou souffrant de maladies rares ou de cancers, entraînant souvent des déficiences, ne reçoivent pas toujours l'aide adaptée qui leur serait nécessaire ».

La stratégie comprend des politiques et des actions en faveur de systèmes d'éducation inclusifs et de voies d'accès efficaces à un emploi équitable pour les personnes handicapées. Elle fixe des objectifs pour améliorer le développement des compétences des personnes handicapées en matière d'emploi ; soutenir la formation des enseignants à la gestion de la diversité en classe ; développer une boîte à outils pour l'inclusion dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance ; établir des sous-groupes de travail dans le système des écoles européennes en vertu de la CNUDPH ; et adopter un plan d'action sur le soutien scolaire et l'éducation inclusive.

La Commission soutiendra les États membres de l'UE dans leurs efforts pour la mise en œuvre de

lignes directrices pertinentes en matière d'emploi tout au long du semestre européen et le développement d'outils statistiques. La Commission encouragera également l'échange de bonnes pratiques et veillera à ce que les États membres appliquent rigoureusement les droits couverts par la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et établissent des rapports sur la mise en œuvre de la directive. Un plan d'action pour l'économie sociale sera proposé et mis en œuvre par le biais d'entreprises sociales avec, pour objectif, l'inclusion des personnes handicapées dans le marché du travail ouvert, augmentant ainsi leur taux d'emploi.

En outre, la Commission montrera l'exemple en renouvelant son action stratégique RH. Cette dernière vise à favoriser le recrutement, l'emploi effectif et les perspectives de carrière des personnes handicapées par le biais d'un Bureau de la diversité et de l'intégration et de formations obligatoires pour le personnel.

Certaines personnes handicapées qui exercent un emploi rémunéré perdent des formes de soutien financier. AE salue la proposition de la stratégie d'orienter les réformes à cet égard. Cependant, AE estime qu'il faudrait mettre l'accent sur l'évaluation du handicap, afin de garantir un soutien financier adéquat aux personnes concernées, pour leur permettre de vivre dignement dans la communauté.

L'emploi et la formation des personnes handicapées ont encore lieu dans des ateliers protégés non conformes à la CNUDPH. Si la vie au sein de la communauté est une pierre angulaire de la stratégie sur le handicap, une stratégie de désinstitutionnalisation est également nécessaire. Les fonds de l'UE ne doivent pas être alloués à la création de foyers qui s'apparentent aux institutions.

Les objectifs de cette stratégie devront être concrétisés à travers un engagement ferme des États membres à promouvoir les politiques énoncées et à prendre des mesures. La campagne vise à soutenir la mise en œuvre de la stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées pour la période 2021-2030, et plus particulièrement ses objectifs en matière d'accès à l'emploi et à une éducation de qualité au niveau européen.

2.2 Le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux

Lancé en 2017, le socle européen des droits sociaux vise à fournir un cadre pour mieux évaluer si les politiques sociales et d'emploi des États membres sont conformes aux recommandations de l'UE, et pour fournir des orientations sur la manière de les améliorer. Le socle repose sur 20 principes clés dont l'inclusion des personnes handicapées, le soutien actif à l'emploi, l'emploi sûr et adaptable, l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie et l'égalité des chances. Le plan d'action décrit les mesures que la Commission européenne prendra pour garantir le respect de ces principes.

La Commission appelle les États membres, les partenaires sociaux et les autres acteurs concernés, tels que les autorités régionales et locales, ainsi que les organisations de la société civile, à placer les normes sociales élevées énoncées dans le socle au centre de leurs investissements et des réformes pour favoriser une reprise post COVID-19 juste.

Le plan d'action, publié peu après la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées, propose des actions au niveau de l'UE pour poursuivre la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et construire une Europe sociale plus forte pour des transitions et une reprise justes.

Il définit les trois grands objectifs de l'UE d'ici 2030:

1. Un objectif d'emploi d'au moins 78% de la population européenne, d'ici 2030 ;
2. Un objectif de 60% des adultes suivant une formation chaque année ;
3. Un objectif de réduction de 15 millions de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.



Seulement 50,8 % des personnes handicapées ont un emploi, contre 75 % des personnes non handicapées. Avoir un emploi contribue à une vie plus épanouie et plus indépendante. Il est nécessaire de veiller à ce que les personnes handicapées puissent participer au marché du travail dans toute la mesure de leurs capacités. Cela favorisera en outre une croissance de l'emploi plus inclusive.

Le tableau de bord social révisé est particulièrement important pour l'emploi des personnes handicapées. Aux côtés d'autres associations de personnes handicapées, AE a plaidé en faveur de l'insertion d'indicateurs de handicap dans le tableau de bord social. AE se félicite du nouvel indicateur d'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes.

Compte tenu de l'impact de la modernisation et de l'automatisation, il est fondamental que les travailleurs acquièrent de nouvelles compétences numériques. Il est donc important de créer des opportunités nouvelles et durables d'apprentissage tout au long de la vie pour l'ensemble de la population.

Environ 28,4 % des personnes handicapées sont exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, contre 18,4 % des personnes non handicapées. Il est crucial de sortir les gens de la pauvreté et de fixer un objectif spécifique pour les enfants vivant dans la précarité. Réduire la pauvreté infantile signifie également briser le cercle vicieux selon lequel les enfants défavorisés deviennent des adultes défavorisés.

La campagne « Je peux APPRENDRE. Je peux TRAVAILLER » souligne l'importance de soutenir la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et d'encourager les États membres à l'adopter lors du sommet social qui se tiendra à Porto les 7 et 8 mai 2021. Cet événement sera l'occasion, pour les États membres, de confirmer, au plus haut niveau politique, leur engagement et leur ambition de donner la priorité aux personnes dans la relance de l'Europe et au-delà.

3. Deuxième étape de la campagne en 2021

En raison de nombreux changements et défis qui ont marqué la campagne depuis son lancement début 2020, AE a dû l'adapter à la situation actuelle, afin de mieux refléter les besoins de la communauté autistique en cette période. Par conséquent, outre l'accès à l'éducation et à l'emploi, la campagne abordera également des sujets spécifiques liés à la COVID-19, notamment l'enseignement à distance, les aménagements raisonnables, la santé mentale et les défis liés à la pandémie.

3.1 Actions clés

En 2020, la première étape de la campagne comportait les objectifs suivants :

1. sensibiliser le public à l'autisme et informer sur la façon d'inclure et de soutenir les personnes autistes dans la société ;
2. défendre les droits des personnes autistes dans le domaine de l'éducation et de l'emploi ;
3. partager le savoir-faire et l'expertise en matière d'éducation et d'emploi à travers l'Europe.

Dans sa deuxième phase de campagne, AE doit tenir compte de la situation actuelle et des besoins de la communauté de l'autisme en cette période. Dans cette optique, AE a décidé d'ajouter de nouveaux buts et objectifs à la campagne.

Les nouveaux objectifs de 2021 :

Sensibiliser aux défis que rencontrent les personnes autistes en raison de la COVID-19

- mettre en lumière les problèmes de santé mentale des personnes autistes ;
- plaider en faveur d'une législation et de politiques sur les aménagements raisonnables (plus particulièrement en période de pandémie).

Mettre en avant le droit d'apprendre, le droit de travailler (même pendant la pandémie et en dépit des mesures d'endiguement)

- sensibiliser aux défis de l'éducation en ligne/ de l'éducation à domicile/ de l'apprentissage en ligne/ du télétravail et promouvoir l'accès à l'éducation en ligne.

Aborder les domaines politiques de l'UE et les utiliser comme outils pour amplifier les thèmes de la campagne

- promouvoir la nouvelle stratégie européenne 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées ;
- plaider pour une augmentation des fonds structurels et d'investissement ;
- soutenir la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et de son nouveau plan d'action.

3.2 Nouveaux messages clés

« Des ressources suffisantes doivent être allouées pour soutenir les besoins individuels des apprenants autistes »

La crise sanitaire impacte la manière dont les personnes autistes apprennent, car beaucoup d'entre elles n'ont plus la possibilité de suivre les cours ou le font dans une moindre mesure.

« La santé mentale des personnes autistes mérite d'être prise en compte, notamment en améliorant la disponibilité et l'accessibilité de services de proximité personnalisés, abordables et fondés sur des données probantes »

Les problèmes de santé mentale des personnes autistes ont augmenté au cours de la pandémie en raison du stress dû au manque de soutien et à l'incapacité, pour les personnes autistes, d'utiliser leurs stratégies d'adaptation habituelles.

« L'information sur la COVID-19 doit être disponible pour les personnes autistes dans une variété de formats accessibles »

En Europe, les autorités publiques manquent d'initiatives pour fournir de l'information et des mises à jour continues sur la situation de la COVID-19 dans des formats accessibles.

« Les personnes autistes doivent pouvoir exercer tous leurs droits »

Les actions proposées dans le cadre de la stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées et du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux doivent être concrétisées de manière ambitieuse. Les initiatives phares comme la carte européenne d'invalidité devraient être généralisées partout et également concerner l'autisme.

« Des aménagements raisonnables pour les procédures de dépistage, de traitement et de vaccination »

L'accessibilité des procédures de dépistage et de vaccination doit être améliorée par la mise à disposition de matériel préparatoire servant à démontrer la procédure à l'avance, par la présence de zones d'attente calmes et par des méthodes de test alternatives (par exemple, le test de salive).

« Les personnes autistes appartiennent à un groupe à risque et doivent être vaccinées en priorité »

Les personnes handicapées sont considérées comme des groupes à risque, mais les personnes autistes ne sont pas toujours incluses dans la catégorie de priorisation vaccinale.

« L'emploi des personnes autistes devrait être sécurisé et les employeurs devraient être sensibilisés à la manière de soutenir les travailleurs autistes pendant la pandémie »

L'augmentation du chômage et le changement de la culture de travail dus à la COVID-19 ont directement affecté les personnes autistes. Pour les aider, nous devons savoir combien de personnes autistes ont un emploi. Le tableau de bord social révisé de la Commission européenne, qui inclut l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes, est un pas dans la bonne direction.

Cliquez [ici](#) pour télécharger d'autres messages clés de la campagne sur l'éducation et l'emploi.



3.3 Soutenir la campagne

Tout comme l'année dernière, AE mènera une campagne de sensibilisation virtuelle en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qui en découlent. AE conseille à tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans la campagne de planifier et de mener des activités en ligne. AE invite toutes les parties prenantes à rejoindre la campagne sur la toile, où les façons de s'impliquer sont tout aussi nombreuses.

A. Webinaire à la demande « Je peux APPRENDRE. Je peux TRAVAILLER »

Afin de marquer la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (2 avril), AE organisera le webinaire « Je peux APPRENDRE. Je peux TRAVAILLER » qui s'inscrit dans le cadre de sa campagne de sensibilisation de longue durée 2020-2021. Le webinaire aura lieu le mardi 30 mars à 12h00 (CET) et une version à la demande sera disponible jusqu'au 30 avril.

Ce webinaire permettra d'exprimer les exigences d'AE et les messages clés basés sur les besoins communs à toute l'Europe (voir le point 2 de ce document).

Si vous avez manqué le webinaire, pourquoi ne pas organiser le vôtre ? Les événements en ligne sont incroyablement faciles à organiser et peuvent toucher un large éventail de parties prenantes. Votre événement virtuel peut cibler les professionnels, les personnes autistes, les décideurs politiques ou d'autres parties intéressées de votre réseau, en fonction de vos ressources et de votre profil. Des captures d'écran de l'événement peuvent être prises et partagées en ligne pour obtenir une couverture supplémentaire.

B. Ecoutez le podcast *The Different Minds*

Cette année, à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, AE s'est associée au journaliste John Offord pour l'enregistrement d'un épisode spécial de sa série de podcasts *Different Minds podcast* sur l'importance du mouvement associatif dans la promotion de l'emploi et de l'éducation des personnes autistes. Le podcast comprendra une interview principale d'un membre autiste d'AE ainsi que le point de vue d'autres personnes autistes et de leurs familles de toute

l'UE. Il abordera, entre autres, les défis auxquels ces personnes ont été confrontées en raison de la pandémie.

Soyez attentifs sur les réseaux sociaux d'AE qui annonceront le podcast dans les prochaines semaines. Nous vous invitons à le promouvoir en ligne et à l'intégrer dans les activités que vous pourriez organiser dans le cadre de la campagne.

C. Partagez en ligne les nouveaux messages clés et les ressources de la campagne

AE a affiné et adapté les messages clés aux nouveaux objectifs de la campagne et a développé des accroches et des ressources à partager sur les réseaux sociaux. Pour obtenir des conseils sur le partage des accroches et des ressources sur les médias sociaux, veuillez consulter la page 18 de notre boîte à outils. En outre, AE a élaboré un modèle de communiqué de presse qui peut être adapté aux besoins de votre organisation et partagé avec les médias locaux au moment du lancement de la campagne, ou simplement dans le cadre d'un événement en ligne en lien avec la campagne.

D'autres façons de s'impliquer dans la campagne :

- Contactez d'éventuels ambassadeurs et faites participer des personnes célèbres/influentes (nationales et internationales) ;
- Diffusez notre campagne sur les chaînes de télévision et les réseaux sociaux pour lui donner plus de visibilité ;
- Contribuez à mobiliser la communauté autistique ;
- Faites campagne sur les réseaux sociaux (faites le geste de la campagne et partagez-le en utilisant le hashtag **#AutismDay2021**) ;
- Plaidez à différents niveaux pour faire valoir les revendications de la campagne.

Afin de toucher efficacement un large éventail d'acteurs de la société (population générale, professionnels, employeurs, décideurs politiques, tant au niveau national qu'europpéen, etc.), chaque action s'adressera à une cible spécifique et s'accompagnera d'outils de communication clés pouvant être adaptés par nos membres en cas de besoin.

4. Nouvelles ressources téléchargeables



Nouveaux outils prioritaires en 2021

Accroches et ressources pour Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram.



Cliquez sur cette boîte pour télécharger l'annexe en version facile à lire.



Cliquez sur cette boîte pour télécharger la boîte à outil en version facile à lire.



Identité visuelle

Visuels officiels, polices, bannière A4, images de support, langage acceptable



Outils de marketing

Inserts web, dépliants, posters, infographies, signature électronique



Outils de promotion

Cartes de visite, bannière enroulable, tente de table, modèle de document A4



Outils de médias sociaux

Accroches et ressources pour Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram



Outils de presse et de plaidoyer

Communiqué de presse et manifeste

5. Liste de contrôle de la campagne

Maintenant que vous avez lu la boîte à outils et son annexe, nous espérons que vous êtes prêt à lancer et à promouvoir cette initiative avec nous et à faire de cette campagne un véritable succès au cours des prochains mois ! Voici une liste de contrôle résumant les prochaines étapes à suivre :

- ☐ Je me suis familiarisé avec les nouvelles fonctionnalités et les nouveaux outils de la campagne.
- ☐ J'ai traduit les ressources (y compris les visuels).
- ☐ J'ai contacté les décideurs politiques au sujet de des principales revendications politiques de la campagne : comment répondre aux besoins des personnes autistes en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi.
- ☐ J'ai pris des photos de moi-même avec un outil (le geste de la campagne) ou le visuel de la campagne. Je les ai partagées sur les réseaux sociaux en utilisant le hashtag **#AutismDay2021**.
- ☐ J'ai informé mes amis/mes membres/mes partenaires au sujet de la campagne et je les ai invités à y participer.
- ☐ J'ai mobilisé des ambassadeurs pour qu'ils rejoignent la campagne et aident à diffuser le message.
- ☐ J'ai organisé des événements dans le cadre de la campagne.
- ☐ J'ai traduit et éventuellement adapté le communiqué de presse et le manifeste à mon contexte local.

Publié avec le soutien de la DG EMPL (Direction-Générale pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion de la Commission européenne), dans le cadre du programme communautaire Droits, Egalité et Citoyenneté.



Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue ni les opinions de la Commission européenne.



Autism-Europe a.i.s.b.l
Rue Montoyer 39
B-1000 Brussels
Belgium

Tel: +32 (0)2 675 75 05
secretariat@autismeurope.org
www.autismeurope.org